

Numéro	DL221125-AS01	 Illkirch-Graffenstaden
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Domaine – Patrimoine – Acquisitions	
Objet	Régularisation foncière sur une parcelle située au 12 rue des Vignes à Illkirch-Graffenstaden	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 8 décembre 2022 à L'illiade

L'an deux mil vingt-deux le huit décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à L'illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, Adjoint, PFISTER Luc, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, BEAUJEU Rémy, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient absents :

- Madame Isabelle HERR ayant donné procuration à Monsieur Philippe HAAS
- Madame Lisa GALLER ayant donné procuration à Monsieur Soufiane KOUJIL
- Monsieur Jean-Louis KIRCHER ayant donné procuration à Monsieur Ahmed KOUJIL
- Monsieur Hervé FRUH ayant donné procuration à Monsieur Yvon RICHARD
- Madame Marie RINKEL ayant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI
- Monsieur Claude FROEHLI ayant donné procuration à Madame Séverine MAGDELAINE
- Madame Barbara RIMLINGER ayant donné procuration à Madame Pascale GENDRAULT

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME
Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents :	28
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	2 décembre 2022
Date de publication délibération :	14 décembre 2022
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	14 décembre 2022

Accusé de réception en préfecture
067-216702183-20221208-DL221125-AS01-DE
Date de réception préfecture : 14/12/2022

Numéro	DL221125-AS01	1/2
Matière	3.1.Domaine - Patrimoine - Acquisitions	

IV. PATRIMOINE COMMUNAL

2. REGULARISATION FONCIERE SUR UNE PARCELLE SITUEE AU 12 RUE DES VIGNES A ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

L'examen de la situation foncière des voiries de la ville d'Illkirch-Graffenstaden a révélé que des parcelles à usage de voirie et d'accessoire de voirie depuis plusieurs années, sont restées inscrites au Livre Foncier aux noms de personnes privées.

Afin d'assainir cette situation, des négociations ont été engagées avec certains titulaires de droits en cause, qui ont accédé aux propositions de régularisations présentées par la ville d'Illkirch-Graffenstaden.

Dans le cas d'espèce, conformément à l'article L. 2241-1 du CGCT, il appartient au Conseil Municipal de donner son avis sur :

- La cession par la Commune d'Illkirch-Graffenstaden de la parcelle cadastrée Section 32 n° 1107/276 d'une superficie de 0,49 are, située 12 rue des Vignes, à Monsieur Thierry MAEDER et son épouse Madame Marie Bibiane AUDET-LAPOINTE.

Le foncier est valorisé sur la base d'un montant de 11 538,50 € l'are par un avis de la Division du Domaine en date du 29 mars 2022. La parcelle communale est donc cédée pour un prix de vente de 5 653,87 €.

- L'acquisition par la Commune d'Illkirch-Graffenstaden auprès des conjoints MAEDER ; M. et Mme Thierry MAEDER et Marie Bibiane AUDET-LAPOINTE de l'emprise de voirie d'une surface de 0,24 are, située 12 rue des Vignes, cadastrée Section 32 n°0592/276.

Le montant de cette transaction s'élève à 2 884,63 €.

Cette emprise est actuellement en cours d'inscription au Livre Foncier aux noms de Monsieur Thierry MAEDER et de son épouse Madame Marie Bibiane AUDET-LAPOINTE.

Eu égard aux accords formulés auprès des conjoints MAEDER, le versement d'une soulte au profit de la Commune d'Illkirch-Graffenstaden d'un montant de 2 769,24 € devra être effectué.

Le montant de cette transaction s'élèvera donc à 2 769,24 €.

Numéro	DL221125-AS01	2/2
Matière	3.1.Domaine - Patrimoine - Acquisitions	

Vu l'article L. 162-5 du Code de la voirie routière ;

Vu l'article L.318-3 du Code de l'urbanisme ;

Vu le procès-verbal d'arpentage provisoire, établi le 08 septembre 2022 par le géomètre ;

Vu le plan annexé permettant la localisation des parcelles ;

Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver l'acquisition d'une emprise de voirie sise 12 rue des Vignes à Illkirch-Graffenstaden, parcelle cadastrée section 32 n° 0592/276 d'une superficie de 0,24 are, rétrocédée par M. Thierry MAEDER et Mme Marie Bibiane AUDET-LAPOINTE**
- **d'approuver la cession de la parcelle section 32 n° 1107/276 d'une superficie de 0,49 are à Monsieur Thierry MAEDER et son épouse Madame Marie Bibiane AUDET-LAPOINTE**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes relatifs à ces transferts ainsi que tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la présente délibération.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte à l'unanimité la présente délibération.**

Pour extrait conforme
Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME